



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Secours Islamique France

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Secours Islamique France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Islamique France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes H- « Le Compte de résultat par origine et destination 2022 (CROD) » et I- « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2022 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons également vérifié qu'elles sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil

Isabelle Tracq-Sengeissen

Comptes annuels 2022 du Secours Islamique France

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Table des matières

PARTIE 1	5
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	5
PARTIE 2	10
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022	10
A- Généralités	11
B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)	11
C- Faits caractéristiques de l'exercice :	12
D- Principes, règles et méthodes comptables :	12
E- Note du bilan	14
1- Immobilisations	14
2- Amortissements et dépréciations	15
3- Stocks	16
4- Etat des échéances des créances	17
5- Produits à recevoir	17
6- Disponibilités	18
7- Charges constatées d'avance (CCA)	18
8- Ecart de conversion - Actif	18
9- Tableau de variation des fonds propres	18
Affectation du résultat 2021	19
Excédent de l'exercice 2022	19
10- Etat des provisions	21
11- Fonds dédiés	22
11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public	23
11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation	25
11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes	25
12- Etat des échéances des dettes	28
13- Produits constatés d'avance (PCA)	29
14- Charges à payer	30

15-	Ecarts de conversion - Passif	30
F-	Note sur le Compte de Résultat	31
1-	Ventes de biens et services	31
2-	Concours publics et subventions publiques :	31
3-	Ressources liées à la générosité du public	32
4-	Contributions financières d'autres organismes privés	34
5-	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	35
6-	Utilisation de fonds dédiés	35
7-	Autres produits d'exploitation	35
8-	Détail des charges d'exploitation	35
9-	Détail du résultat financier	37
10-	Détail du résultat exceptionnel	38
11-	Contributions volontaires en nature	38
G-	Autres informations	40
1-	Effectif salarié	40
2-	Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration	40
3-	Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres	40
4-	Engagements hors bilan	40
5-	Honoraires du Commissaire aux Comptes	41
H-	LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022 (CROD)	42
1-	Produits par origine :	44
1-1	Produits liés à la générosité du public :	44
1-2	Produits non liés à la générosité du public :	45
1-3	Subventions et autres concours publics :	45
1-4	Reprises sur provisions et dépréciations :	46
1-5	Utilisation des fonds dédiés antérieurs :	46
2-	Les charges par destination :	47
2-1	Missions sociales :	47
2-2	Frais de recherche de fonds :	53
2-3	Frais de fonctionnement :	53
2-4	Dotations aux provisions et dépréciations :	53

2-5 Impôts sur les bénéfices.....	54
2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :	54
3- Les contributions volontaires en nature :	54
4- Autres informations :	54
I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	
2022 (CER)	57

PARTIE 1

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN

Bilan actif	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	631 243	443 052	188 192	45 469
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	197 718
Immobilisations corporelles				
Terrains	115 494	-	115 494	115 494
Constructions	415 672	127 410	288 263	307 233
Installations générales, agencements aménag. const.	2 725 744	1 947 110	778 633	576 315
Installations techniques, matériels et outillages industriels	350 218	221 384	128 834	152 817
Autres immobilisations corporelles	3 186 156	2 668 160	517 996	899 150
Immobilisations corporelles en cours	44 053	-	44 053	51 553
Biens reçus par legs ou donations	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 013 925	-	3 013 925	2 956 925
Autres titres immobilisés	1 000 000	-	1 000 000	-
Prêts	4 259	4 259	-	-
Autres	147 334	-	147 334	119 316
Total I	11 634 100	5 411 375	6 222 725	5 421 991
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	303 179	-	303 179	277 643
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés	73 264	67 136	6 128	2 184
Créances reçues par legs ou donations (A)	870	-	870	870
Autres créances	11 037 663	191 023	10 846 640	7 067 098
Divers				
Disponibilités	52 299 166	-	52 299 166	52 096 206
Charges constatées d'avance	2 379 502	-	2 379 502	950 737
Total II	66 093 644	258 159	65 835 485	60 394 739
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)	278 392	-	278 392	159 461
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	78 006 136	5 669 534	72 336 602	65 976 191

Bilan passif	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	57 569	57 569
Fonds statutaires	57 569	57 569
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	27 066 862	25 492 591
Réserves pour projets de l'entité	27 066 862	25 492 591
<i>Dont la réserve libre</i>	14 759 611	13 907 639
<i>Dont la réserve pour projets</i>	12 307 251	11 382 060
<i>Dont la réserve Waqf</i>		202 891
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	2 090 576	1 574 271
SITUATION NETTE	29 215 008	27 124 431
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	87 988	108 513
Provisions réglementées	9 567	12 756
Total I	29 312 563	27 245 701
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	25 743 004	22 919 233
Total II	25 743 004	22 919 233
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 160 674	884 538
Provisions pour charges	-	-
Total III	1 160 674	884 538
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) (1)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1)	1 400	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 165 652	2 213 038
Dettes des legs ou donations	-	802
Dettes fiscales et sociales	2 064 280	1 837 376
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	57 605
Autres dettes	4 468 623	2 106 822
Instruments de trésorerie (2)	-	1
Produits constatés d'avance	6 353 303	8 579 620
Total IV	16 053 259	14 795 264
Ecarts de conversion passif (V)	67 101	131 455
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	72 336 602	65 976 191

(1) Dont à plus d'un an (a)

 Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

 (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 100	1 400
Ventes de biens et de services	114 624	112 932
Ventes de biens	81 036	81 081
Dont ventes de dons en nature	-	-
Ventes de prestations de services	33 587	31 851
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	52 641 823	50 588 367
Concours publics et subventions d'exploitation	3 310 383	2 929 488
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	35 824 213	36 316 618
Dont Dons manuels	35 824 213	36 316 618
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	13 507 227	11 342 260
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	26 051	75 715
Utilisation des fonds dédiés	7 884 856	5 586 593
Autres produits	125 037	256 173
Total I	60 793 490	56 621 180
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	12 089 092	10 496 773
Variation des stocks	- 25 535	- 66 853
Autres achats et charges externes	10 564 803	8 449 153
Aides financières	6 931 343	6 151 294
Impôts, taxes et versements assimilés	535 055	447 059
Salaires et traitements	11 787 236	9 746 085
Charges sociales	3 050 260	2 752 354
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	828 400	815 439
Reports en fonds dédiés	10 708 628	11 660 242
Autres charges	653 632	3 558 086
Total II	57 122 914	54 009 632
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 670 576	2 611 548
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	146 517	7 222
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	130 954	73 721
Différences positives de change	61 286	92 036
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	338 758	172 979
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	278 253	102 454
Intérêts et charges assimilées	65	5 188
Différences négatives de change	558 422	1 015 877
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	836 740	1 123 519
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 497 982	- 950 540
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 172 594	1 661 008

Compte de résultat	Net au	Net au
	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	7 037	16 339
Sur opérations en capital	20 525	67 636
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
Total V	30 751	87 164
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 089 088	35 340
Sur opérations en capital	-	138 508
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	9 175
Total VI	1 089 088	164 673
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 1 058 337	- 77 509
Impôts sur les bénéfices (VIII)	23 681	9 228
Total des produits (I+III+V+IX)	61 162 999	56 881 323
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	59 072 423	55 307 053
EXCEDENT OU DEFICIT	2 090 576	1 574 271
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	50 639	62 296
Bénévolat	30 609	65 105
TOTAL	81 247	127 401
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	50 639	62 296
Personnel bénévole	30 609	65 105
TOTAL	81 247	127 401

PARTIE 2

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, présente un total de **72.336.602 €** compte de résultat présenté sous forme de liste, dégage un excédent de **2.090.576 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non gouvernementale, de solidarité internationale à vocation sociale et humanitaire agissant dans les domaines de l'assistance et de l'aide au développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
 - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
 - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
 - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
 - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
 - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
 - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
 - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
 - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'urgence, la mise en place de programmes de développement et d'actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;

- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, Marseille acquise en 2019 non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 13 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 7 autres pays via des partenaires.

3- Moyens mis en œuvre par le SIF

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des nouvelles ressources de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux événements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.

Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels comme le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR...), ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

C- Faits caractéristiques de l'exercice :

1- Evénements significatifs de l'exercice :

L'exercice 2022 est marqué par la mise en service de l'ERP en date du 12 janvier 2022 pour le module comptable et budgétaire.

Une aide financière exceptionnelle est provisionnée à la clôture de l'exercice au profit du DOTASIF ; son objectif est de couvrir la moins-value latente constatée dans les comptes du Fonds de dotation à hauteur de 929.561€ et la moins-value réalisée à hauteur de 135.704€.

Une avance en compte courant a été consentie à la SCI SIF Massy pour un montant de 4.668.206 € afin de financer l'achat d'un immeuble à Paris destiné à des logements sociaux.

2- Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement postérieur à la clôture significatif n'est à mentionner.

D- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non

commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-04 et n°2020-08.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

E- Note du bilan

1- Immobilisations

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'Association (essentiellement travaux d'aménagement de nos locaux des missions sociales France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules,) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2022, le SIF détient :

- 14 999 des 15 000 parts sociales composant le capital de la SCI SIFMASSY. Cette dernière porte les locaux situés à Massy (91), 10 rue Galvani. La valeur brute de ces titres s'élève à 2,5 M€. Les frais d'acquisition y afférents sont totalement amortis et sortis de l'actif du bilan ;
- 99 des 100 parts sociales, de 10 euros de valeur nominale chacune, de la société SCI SIFHABITAT ;
- 5 700 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée en cours de formation, SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 euros ;
- 60 des 100 parts composant le capital social de la SCI SIFINVEST qui porte les locaux situés à Saint-Denis (93), 52/60 boulevard d'Ornano.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Immobilisations	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels	399 233	232 010		631 243
- Immobilisations incorporelles en cours	197 718		197 718	0
- Avances et acomptes	0			0
Immobilisations incorporelles	596 951	232 010	197 718	631 243
- Terrains	115 494			115 494
- Constructions - Bâtiments	415 672			415 672
- Constructions sur sol autrui	0			0
- Installations générales, agencements aménag. const.	2 662 685	63 058		2 725 744
- Installations techniques, matériel et outillage	335 972	14 246		350 218
- Autres immobilisations corporelles	2 833 458	352 698	0	3 186 156
- Immobilisations corporelles en cours	51 553		7 500	44 053
- Avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	6 414 835	430 002	7 500	6 837 337
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Autres participations	3 013 925			3 013 925
- Autres titres immobilisés	0	1 000 000		1 000 000
- Prêts et autres immobilisations financières	123 575	28 018		151 593
Immobilisations financières	3 137 500	1 028 018	0	4 165 519
ACTIF IMMOBILISE	10 149 286	1 690 030	205 218	11 634 100

Les principaux investissements de l'exercice sont :

- ERP (Entreprise Resource Planning) 219 K€
- Matériel de bureau et informatique missions internationales 132 K€
- Matériels de transport missions internationales 129 K€
- Matériel de bureau et informatique France 35 K€

Au titre de 2022, il n'y a pas eu de sorties d'immobilisations.

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2022 sont soldées (pour rappel le solde était de 197.718 € en 2021). Cette baisse est liée à la mise en service de l'ERP le 12 janvier 2022.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2022 sont de 44.053 € contre 51 553 € en 2021. Le solde correspond aux honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 26 130 € et des locaux de Saint-Denis pour 17 923 €.

Les immobilisations financières comprennent un placement obligataire souscrit en 2022 pour un montant de 1 000 000 €.

2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2022 s'élève à 5.407.116 € contre 4.727.295 € en 2021.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 4.259 € contre 61.259 € en 2021. Au 31 décembre 2022, la provision constatée pour la dépréciation des titres de la SAS SOLECOINSERT est totalement reprise, soit pour 57.000 €.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	353 764	89 287		443 051
Immobilisations incorporelles	353 764	89 287	0	443 051
- Terrains	0			0
- Constructions - Bâtiments	108 440	18 970		127 410
- Installations générales, agencements aménag. const.	1 789 693	157 417		1 947 110
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	178 361	43 023		221 384
- Autres immobilisations corporelles	2 234 899	433 262		2 668 161
Immobilisations corporelles	4 311 393	652 672	0	4 964 065
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations et créances rattachées	57 000		57 000	0
- Prêts	4 259			4 259
- Autres	0			0
Immobilisations financières	61 259	0	57 000	4 259
Total des amortissements et des dépréciations	4 726 416	741 959	57 000	5 411 375

3- Stocks

Ils sont composés de fournitures destinées à des projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence, qui permettra de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envois de

conteneurs d'urgence humanitaire. Les stocks peuvent se situer soit en France, soit sur les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et fournitures destinées à la consommation interne ou à des distributions aux bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires). A la clôture de l'exercice, il a été pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stocks. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, pour tenir compte de toute perte de valeur à la date de clôture.

Au 31 décembre 2022, le stock global s'élève à 303.179 €. Il se décompose de la manière suivante :

- Stocks – France 122.860 €
- Stocks – Missions Internationales 180.319 €

4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 263 391 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	151 593	0	151 593
Créances rattachées à des participations		0	0
Prêts	4 259	0	4 259
Autres	147 334	0	147 334
Créances de l'actif circulant :	11 111 798	6 905 433	4 206 365
Créances clients et comptes rattachés	73 264	6 128	67 136
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	11 037 663	6 178 434	4 859 229
Total	11 263 391	6 185 432	5 077 958
Prêts accordés en cours d'exercice	4 668 206		
Prêts récupérés en cours d'exercice	0		

Les créances en monnaie étrangère ont été valorisées aux taux officiels au 31 décembre 2022.

Le poste clients et comptes rattachés se compose de créances sur les clients de la friperie, dont la majeure partie a été provisionnée.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

- SCI SIF MASSY 5.006.315 € (dont 4 668 206 € de prêt pour financer l'achat d'un immeuble à Paris destiné à des logements sociaux)
- Soldes subventions bailleurs (*) 4.758.030 €
- SCI SIF INVEST 390.268 €
- SIF HABITAT 50.210 €
- Solde des partenaires – projets internationaux 42.592 €

(*) Ce solde se compose de fonds restant à recevoir de bailleurs finançant en grande partie des projets d'urgence.

5- Produits à recevoir

Au 31 décembre 2022, les produits à recevoir s'élèvent à 100 265 € et se décomposent comme suit :

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	6 109
Divers - produits à recevoir	15 460
Disponibilités - produits à recevoir	78 696
Total	100 265

- (1) : Le produit à recevoir de 6.109 € correspond à la facture à établir au titre des frais avancés à l'Association SIF-Ukraine ;
- (2) : Le produit à recevoir de 15.460 € correspond à hauteur de 6.000 € à la subvention obtenue au titre des contrats aidés et à hauteur de 9.500€ à la subvention Episol Maraudes ;
- (3) Le produit à recevoir de 78.686 € correspond aux intérêts courus non échus sur les placements au titre de 2022.

6- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2022 s'élèvent à 52.299.166 € contre 52.096.206 € en 2021. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse au 31/12/2022, essentiellement en provenance des fonds dédiés en attente d'utilisation et des intérêts courus sur obligations et autres placements.

Les disponibilités en monnaies étrangères détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisées à la clôture aux taux officiels du 31 décembre 2022. Les différences de change positives ou négatives constatées ont été enregistrées en résultat financiers au titre des gains ou des pertes de change.

7- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées en 2022 mais rattachées à des opérations concernant l'année 2023. Ainsi le principe comptable d'indépendance des exercices est respecté. Le montant des charges constatées d'avance au 31 décembre 2022 est 2.379.502 € contre 950.737 € en 2021. Les principaux montants sont :

- CCA sur les missions internationales et les conventions partenaires 2.261.685 €
- CCA du Siège 117.817 €

8- Ecarts de conversion - Actif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours de change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1^{er} janvier 2017.

L'écart de conversion-actif correspond à une diminution de créance ou une augmentation de dette résultant de la variation du cours de change : il s'agit d'une perte latente à la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion-actif constatés à la clôture de l'exercice lors de la valorisation des dettes et des créances en devise font l'objet d'une provision pour risque de change.

9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	57 569							57 569

Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Réserves pour projets de l'entité	25 492 591	1 574 271	1 574 271					27 066 862
Réserve libre	13 907 639	851 972	851 972					14 759 611
Réserve waqfs	202 891	-202 891	-202 891					0
Réserve projets	11 382 060	925 190	925 190					12 307 251
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	1 574 271	-1 574 271	-1 574 271	2 090 576	2 090 576			2 090 576
Situation nette	27 124 431	0	0	2 090 576	2 090 576	0	0	29 215 008
Fonds propres consommables	0							0
Subventions d'investissement	108 513					20 525		87 988
Provisions réglementées	12 757					3 189		9 568
TOTAL	27 245 701	0	0	2 090 576	2 090 576	23 714	0	29 312 564

La situation nette au 31 décembre 2022 est de 29.215.008 € contre 27.124.431 € en 2021. Elle se décompose à hauteur de :

- +57.569 € des fonds propres sans de droit de reprise ;
- +27.066.862 € des réserves de l'entité ;
- + 2.090.576 € de l'excédent de l'exercice.

❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde des fonds propres sans droit de reprise au 31 décembre 2022 est de 57.569 € comme en 2021. Ces fonds se composent de ressources appartenant à l'association de manière définitive. C'est le premier financement reçu par le SIF en 1991 pour financer sa première campagne de démarrage.

❖ Réserve de l'entité

La réserve de l'entité est composée des sommes affectées des résultats antérieurs sur décision de l'Assemblée générale. Ces sommes sont de deux natures :

- La réserve dédiée aux projets : elle est constituée par les fonds non affectés de la Zakat Al Maal destinés à financer les missions sociales ;
- La réserve libre : elle est constituée par une partie des fonds non affectés.

Une réserve dite Waqfs a été constatée au titre du legs reçu par le SIF et réalisé en 2020. Cette réserve a été reprise lors de l'affectation du résultat de 2021.

❖ Résultat comptable de l'exercice

Affectation du résultat 2021

Ce poste fait apparaître le résultat 2021 qui a été affecté par approbation de l'Assemblée Générale pour 851.972 € en réserve libre. Il est également composé de l'excédent comptable définitivement issu de l'utilisation de la réserve projets inférieure aux mises en réserve dédiées aux projets. Le solde est affecté par approbation de l'Assemblée Générale à hauteur de 925.190 € net en augmentation de la réserve projets. La réserve Waqfs a été reprise à hauteur de 202.891 €. Cette affectation correspond à l'utilisation du legs réalisé en 2020.

Excédent de l'exercice 2022

L'excédent de l'année 2022 est de + 2.090.576 €.

Résultat	+ 2.090.576 €
Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets	+ 1.365.576 €
Dont résultat en provenance des fonds généraux	+ 725.000 €

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants ;
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales).

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

❖ Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables	160 724		(*)46 682	114 041
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	160 724	0	46 682	114 041
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables	52 211	20 525	(*)46 682	26 053
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	52 211	20 525	46 682	26 053

(*) Subvention SCI SIF INVEST pour les travaux du local de Saint-Denis : Une subvention d'investissement avait été accordée en 2006 par les associés de la SCI SIFINVEST pour participer aux travaux du bâtiment (local de Saint-Denis). Le montant de la subvention est de 107 382 €. La partie de la subvention intégralement virée dans le compte de résultat a été reprise pour un montant de 60 700 € fin 2020. Le solde de la subvention est de 46 682 €. A la clôture de l'exercice 2022, le solde de la subvention a été totalement repris

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2022 se compose de :

- 20 650 € de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- 24 651 € de la subvention de la DRHIL 2020-2021 ;
- 68 740 € de la subvention de DDETS 91 pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ.

❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 20 650 €. Elle est destinée à financer sa mise en place ;

A la clôture de l'exercice 2022, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 1.997€ en fonction du rythme d'amortissement de l'ERP.

❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » ;

A la clôture de l'exercice 2022, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de 9.118 €. au rythme de l'immobilisation financée par la subvention.

❖ Subvention de la DDETS 91 :

En novembre 2021, une subvention d'investissement a été reçue pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour pour un montant de 68 740 €. Elle est conclue pour une durée de cinq ans ;

A la clôture de l'exercice 2022, La subvention d'investissement a été consommée à hauteur 9.410 €.

➤ **Provisions réglementées**

	01/01/2022	+	-	31/12/2022
Amortissements dérogatoires	12 756		3 189	9 567
TOTAL	12 756	0	3 189	9 567
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			3 189	
Financières				
Exceptionnelles				

En 2017, un amortissement dérogatoire a été constaté au titre des immobilisations affectées au centre d'hébergement des migrants (CHM) de Massy pour 46.767€. Fin 2020, une reprise a été constatée pour 15 662 € au titre du projet CHM de Massy.

A la clôture de l'exercice 2022, une reprise est constatée de 3.189 € comme en 2021.

10-Etat des provisions

❖ Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions pour risques et charges notamment litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et conseils des avocats ;
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	49 141				49 141
Provision pour litiges prud'hommaux	77 931	87 321		15 483	149 769
Provisions pour risque sur avois à l'étranger	37 231				37 231
Provision pour risque de change	73 954	278 253		73 954	278 253
Provisions pour autres risques	646 279				646 279
TOTAL	884 537	365 574	0	89 438	1 160 674
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		87 321		15 483	
Financières		278 253		73 954	
Exceptionnelles					

La provision pour litiges prud'hommaux a été ajustée en fonction de l'estimation faite par le conseil juridique avec une nouvelle dotation de 87.321 € et une reprise non utilisée de 15.483 €

❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	67 136				67 136
Dépréciation autres créances	168 223				168 223
TOTAL	235 359	-	-	-	235 359

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est probable à chaque clôture. Aucun changement n'est constaté à fin 2022 comme en 2021.

11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés obéissent aux règles suivantes :

- Les fonds dédiés sont rattachés à des projets définis ;
- Les fonds dédiés sont représentés en fonction de la nature des ressources (subventions d'exploitation, contributions financières et ressources liées à la générosité du public) ;
- La présentation des utilisations et reports en fonds dédiés dans le compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation.

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'Association ou d'une cause particulière entrant dans le champ de son objet social ;
- être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds dédiés s'élève à **25.743.004 €** contre **22.919.232 €** en 2021. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons manuels, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subvention d'exploitation (194)	1 617 345	638 638	726 808	0	1 529 175
Contributions financières d'autres organismes (195)	1 272 076	431 254	961 196	0	742 134
Ressources liées à la générosité du public (196)	20 029 811	9 638 735	6 196 852	0	23 471 695
TOTAL	22 919 232	10 708 628	7 884 856	0	25 743 004

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés, **23.471.695 €**, représentent le principal poste du total des fonds dédiés, soit 91% du total des fonds dédiés.

La définition de l'objectif d'une collecte est primordiale. Les fonds qui proviennent d'une collecte dont l'objectif annoncé se confond avec l'objet social de l'Association ou ne présente pas des caractéristiques d'autonomie suffisantes, ne peuvent pas faire l'objet d'une imputation en fonds dédiés en fin d'exercice.

Le Secours Islamique France utilise les dons selon le souhait exprimé par ses donateurs. Si les fonds n'ont pas été entièrement utilisés dans l'année, ils sont affectés en fonds dédiés et seront exécutés ultérieurement.

Aux fonds antérieurs, au 31/12/2021, sont ajoutés en ressources les dons reçus en 2022, et soustraits en emplois les réalisations de projets (pris sur les fonds concernés par ces projets) et les frais de gestion.

Ceux-ci sont imputés sur l'ensemble des fonds au prorata des dons reçus. Toutefois, des taux d'imputation spécifiques sont appliqués sur certains fonds sur décision de la Commission financière du Conseil d'Administration.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public (196)	20 029 811	9 638 735	6 196 852	0	0	23 471 695	2 402 112
Chèques service	33 395	0	0			33 395	33 395
Projet de Développement	42 318	40 725	0			83 042	83 042
Urgences	1 019 101	926 695	0			1 945 796	
Corne de l'Afrique	0	3 359	0			3 359	
Egypte	12 113	0	0			12 113	12 113
Maroc	67 726	0	42 824			24 902	
Soudan	866	0	866			0	
Séisme Java Indonésie	25 344	0	0			25 344	25 344
Rohingyas	634 961	71 106	0			706 067	706 067
Réfugiés Migrants	0	41 496	0			41 496	41 496
Tchéchénie	79 429	0	0			79 429	79 429
Solidarité France	30 529		30 529			0	
Zakat al Maal France	1 098 190	1 106 593	1 038 982			1 165 801	
Crise Palestinienne	1 497 653	629 766	0			2 127 419	
Crise Syrienne	0	93 842	0			93 842	
Crise Yéménite	1 290 203	483 476	187 824			1 585 855	
Iran	8 590	0	0			8 590	8 590
Palestine	1 181 669	0	0			1 181 669	1 181 669
Zakat al Maal Palestine	4 718 582	1 942 800	940 346			5 721 035	
Cadeau de l'Aïd	247 557	250 046	247 557			250 046	
Caisse des Orphelins	4 875 300	1 973 880	1 958 391			4 890 789	
Puits participatif	1 321 780	1 013 792	293 167			2 042 405	
Enfance	186 908	266 774	0			453 682	
Ecole Malentendants soudan	12 684	0	0			12 684	12 684
Parrainage Orphelins Madagascar	0	20 177				20 177	
Puits Soudan	70 943	0	0			70 943	70 943
Microcrédits Palestine	11 689	0	0			11 689	11 689
Parrainage Orphelins Sénégal - ancien tarif	0	140 293	0			140 293	
Enfance Palestine	92 642	27 055	0			119 697	119 697
Social Orphelin HAM	13 265	2 679	0			15 944	15 944
Moustiquaires	8	0	0			8	8
Puits individuel	205 256		205 256			0	
Eau	0	248 757				248 757	
Nourrir Nécessiteux	1 236 498	275 494	1 236 498			275 494	
Aqiqa	1 731		1 731			0	
Caisse Sacrifices	12 880		12 880			0	

Zakat Al Fitr	0	7 278			7 278
Sacrifices Groupe A	0	14 676			14 676
Sacrifices Groupe B	0	57 975			57 975

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a baissé, passant de 10.064.032 € en 2021 à 9.638.735 € en 2022 et représente 27 % du total des dons collectés courant 2022.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a augmenté, passant de 4.706.686 € en 2021 à 6.196.852 € en 2022.

Ces données sont une image de la situation au 31 décembre 2022 : une partie de ces fonds dédiés a déjà été engagée au cours du 1er semestre 2023. Pour autant, le SIF dépend à 70 % des fonds propres pour financer ses missions, les fonds servent à l'association à se projeter sur plusieurs mois dans ses prévisions opérationnelles, ce qui permet une gestion sans rupture des programmes tout en gardant son indépendance. Plus généralement, le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- Certains projets pluriannuels qui engendrent un décaissement sur plusieurs années : une partie des sommes affectées à ces projets resteront un temps en fonds dédiés.
- La volonté du SIF de suivre en direct un maximum de ses programmes et opérations humanitaires (en tant qu'opérateur direct). Ses missions sociales se développent progressivement chaque année, le SIF souhaitant prendre le temps de mettre en place des projets de qualité (impact à plus long terme, retour vers l'autonomie des populations bénéficiaires).

Une fois ces sommes comptabilisées en fonds dédiés, elles servent exclusivement à la réalisation de missions sociales. Plus aucun frais de fonctionnement et frais de recherche de fonds ne peuvent être imputés.

De plus, chaque fonds dédié est suivi distinctement et est utilisé conformément à son objet (géographique et/ou thématique), là encore sauf à demander l'accord du donateur.

Par ailleurs, les financements non affectés par les tiers financeurs ou donateurs à un projet déterminé servent au financement de projets, au règlement des frais de fonctionnement ou de recherche de fonds, et sont constitutifs du résultat net s'ils n'ont pas été utilisés à la clôture de l'exercice.

Cet excédent peut ensuite, sur décision de l'Assemblée Générale, être affecté en fonds propres (réserves) dont il faut souligner l'importance, tant vis-à-vis de nos bailleurs de fonds que de nos donateurs, car ils permettent au SIF d'assurer le développement et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales.

11.2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation

Les fonds dédiés issus des subventions d'exploitation, 1.529.175 €, représentent 6 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a baissé, passant de 682.580 € en 2021 à 638.628 € en 2022 et représente 19 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2022.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de 169.924 € en 2021 à 726.808 € en 2022.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 1.617.345 € en 2021 à 1.529.175 € en 2022.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (194)	1 617 345	638 638	726 808	0	0	1 529 175	582 470
DDCS 91 - CAJ DOMICILIATION 2020	22 577	0	22 577			0	
DRIHL 93 2022 - ETP TS Maraudes sociales	0	115 897				115 897	
AFD REGIONAL MALI	250 160	0	250 160			0	
DDETS 91 2022 - CHU Femmes Massy	0	49 132				49 132	
DDCS 91 - CHM PALAISEAU 2017	173 265	0	173 265			0	
DDETS 91 - CHM MASSY 2018	56 996	0	25 170			31 826	
DRIHL 93 2022 - Maraudes renforcées PH 21-22	0	35 899				35 899	
DRIHL 93 2022 - CHU Livry Gargan PH 21-22	0	12 244				12 244	
DRIHL 93 2022 - Maraudes sociales	0	7 514				7 514	
DDETS 91 2022 - MAB Femmes Massy	0	51 958				51 958	
DDETS 91 2021 - CHU Femmes Massy	65 881	0	0			65 881	
DDETS 91 2022 - PH Ext Hor CAJ	0	4 950	0			4 950	
Subvention FONJEP	0	958	0			958	
DDCS 91 - CHUM 2020	13 227	0	0			13 227	13 227
DRIHL 93 - CHM EPINAY 2018	48 416	0	0			48 416	48 416
DRIHL 93 - CHM AUBERVILLIERS 2018	80 616	0	0			80 616	80 616
DRIHL 93 - PH 2020-2021	29 511	0	0			29 511	29 511
DRIHL 93 - PH 15-16	876	0	0			876	876
DRIHL 93 - PH 16-17	25 981	0	0			25 981	25 981
DRIHL 93 - PH 17-18	95 079	0	0			95 079	95 079
CDCS Mali 2020-2022 Tombouctou	0	107 108				107 108	
Ambassade de France au Pakistan	0	1 179				1 179	
DRHIL 94 - CHM THIAIS	270 260	0	0			270 260	270 260
AFD MALI 2019 PREBEC banque de Céréales	380 983	251 798	255 636			377 145	
CDC KENYA 2020 COVID	8 740	0	0			8 740	8 740
CDCS 2021 PALESTINE	85 013	0	0			85 013	
DDCS PH91 17-18	7 970	0	0			7 970	7 970
CONSORTIUM ACTED CDCS KENYA 2020	1 794	0	0			1 794	1 794

11.3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Les fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes, 742.134 €, représentent 3 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » s'élève à 431.254 € en 2022 et représente 3 % du total des contributions comptabilisées en 2022.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » a augmenté, passant de 709 982 € en 2021 à 961.196 € en 2022.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 1.272.076 € en 2021 à 742.134 € en 2022.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes non consommées à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes (195)	1 272 076	431 254	961 196	0	0	742 134	259 217
SY PRJ 01 SHELTER DAMAS. UNHCR 2017	3 987	0	0			3 987	3 987
UNHABITAT SYRIE 2020	87 625	0	87 549			76	
SYRIE - UNHCR DAMAS 2021	185 791	0	185 791			0	
SYRIE - UNHCR HOMS/HAMA 2021	151 527	0	151 527			0	
SYRIE - UNHCR ALEP 2021	191 058	0	191 058			0	
NIGERIA FAO 2017	10 889	0	0			10 889	10 889
FMR 2021	7 173	0	7 173			0	
TCHAD-FAO3-2011	30	0	0			30	30
OCHA SYRIE 2020	192 154	0	0			192 154	192 154
Projet OCHA Syrie 2021	0	43 003				43 003	
PROJET ENFANCE MOPTI 2019	6 617	122 331	6 617			122 331	
CONVENTION CADRE 2016	324 413	0	324 413			0	
WFP Cash Project FFA Upper District	0	11 159				11 159	
WFP Food Project FFA Upper District	0	30 429				30 429	
WFP Food Project FFA Chitral District	0	12 050				12 050	
WFP Cash Assistance Lakarna	0	87 421				87 421	
PK02 WFP NUTRITION 2015	1 411	0	0			1 411	1 411
TCHAD PAM 2018	2 130	0	0			2 130	2 130
UNICEF Tchad 2011	8 580	0	0			8 580	8 580
WFP LIBAN 2020	39 646	0	0			39 646	39 646
WFP ORAKZAI PAKISTAN	0	22 736	0			22 736	
NIGERIA CDC 2017	104	0	0			104	104
ACTED 2022 Food assistance	0	13 542				13 542	
ANDES 2021 - EPISOL	3 905	0	3 905			0	
FONDATION AXIAN MADA 2020	3 164		3 164			0	
Dotation rentabilité DOTASIF	51 587	44 530				96 117	
TCHAD - FAO2 2011	286	0	0			286	286
ECHO PARIRAC 2 MADAGASCAR 2020	0	44 054				44 054	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

MAB : Mise à l'abri
 CHM : Centre d'Hébergement des Migrants
 EPISOL : Epicerie Solidaire
 AFD : Agence Française de Développement
 CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères
 DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
 FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande
 UN : Nation Unies
 OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
 PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies
 UE : Union Européenne
 UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
 UNICEF: United Nations Children's Fund
 WFP : Programme alimentaire mondial
 ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne
 CCAS : Centre Communal D'Action Social
 FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
 FMR : Fondation Muslim Relief

12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2022 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Emprunt et dettes financières divers	1 400	0	1 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 165 652	3 165 652		
Dettes des legs et donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	2 064 280	2 064 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes (*)	4 468 623	4 468 623		
Instruments de trésorerie (**)		0		
TOTAL	9 699 956	9 698 556	1 400	0
(*) Dont envers les associés				
(**) concours bancaires et soldes créditeurs de banque				

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Fournisseurs des missions internationales (FNP)	2.022.846 €
ERNST & YOUNG AUDIT	60.300 €
ACS	39.091€
Directorate of Finance in Damascus	33.883 €
EMIGEX	33.274 €
ORIXA MEDIA	31.622 €

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés au 31 décembre 2022.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (*)	2.958.565 €
Compte courant DOTASIF(**)	1.394.313 €

(*) Les dettes partenaires se composent des sommes restant à verser à des partenaires réalisant des projets à l'international.

(**) Les montants dus à DOTASIF se composent, notamment, de :

- - 384.477 € du don Waqfs de 2022 ;
- - 1.065.265 € du soutien financier ;
- + 55.429 € de contribution financière donnée au SIF de 2022.

13-Produits constatés d'avance (PCA)

Produits constatés d'avance : 6.353.303 € (conventions à partir de 2023 signées en 2022 ou avant).

Les subventions d'exploitation et les contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés. Pour les conventions pluriannuelles, seule la fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance.

Les principaux montants sont :

PCA		2022	2021
PCA France		484 915	582 599
	DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS 2022-2023	2 040,00	1 818
	COLIS ALIMENTAIRE 2022-2023	150 949,00	78 582
	Subvention DRIHL93 PH93 MARAUDE RENF		124 635
	Subvention MAB MAS 21-22		27 423
	Subvention MARAUDES 20-22		150 000
	Subvention DDETS CHUM 2022		162 765
	Subvention PH93 GYM LIVRY 21-22		31 000
	Subvention HOR CAJ PH21 22		4 950
	Contribution ANDES KELLOG'S EPISOL 21-22		1 426
	CHU Guttenberg	53 427,00	
	2022-2023-Maraudes renforcées	227 269,00	
	EPI'SOL	51 230,00	
PCA Missions internationales		5 868 388	7 997 021
Corne d'Afrique	AAP 2021-2022		126 187
Corne d'Afrique	BMZ - Intervention multisectoriel	719 926	
Liban	AFD - Emancipation des femmes 22-25	424 163	
Madagascar	ECHO 2020-2022		150 616
Madagascar	ECHO 2021-2023	127 001	295 235
Mali	UE 2019-2022		2 038 533
Mali	AFD 2019-2022		251 798
Mali	CDC 2021-2022		409 779
Mali	AFD 2019-2022		212 017
Mali	GIZ 2019-2022		219 764
Mali	UE - Ecoles coraniques Talibés	1 161 438	584 359
Pakistan	WFP 2021		33 815
Pakistan	ORAKZAI 2021		79 625
Pakistan	WFP ORAKZAI 2021-2022		131 077
Pakistan	CDC - Réponse d'urgence	350 247	
Pakistan	SIAPEP 2022-2023	48 278	
Pakistan	WFPG 2022-2023	370 744	
Palestine	KS 2021-2022		13 632
Palestine	AFD - pratiques agricoles responsables en Cisjordanie, Palestine	663 431	
Sénégal	AFD Régionale 2022-2023	699 011	478 793
Sénégal	AFD - Réinsertion économique et sociale	348 082	1 120 676
Somalie	BMZ 2021-2022		1 079 479
Syrie	UNICEF 2021-2022		97 301
Syrie	OCHA - Assurer la production alimentaire durable à Alep	956 068	674 334
Total		6 353 303	8 579 620

14-Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	2 667 790
Personnel - congés à payer	379 777
Personnel - autres charges à payer	560 273
Charges s/provision congés à payer	87 539
Organismes sociaux à payer	76 615
Etat charges a payer	122 646
Autres charges à payer	40 355
Total	3 934 995

(*) Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	2.022.846 €
Autres factures non parvenues	644.944 €

15-Ecarts de conversion - Passif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les transactions en monnaie étrangère s'effectuent au cours du change en vigueur au moment de la réalisation de l'opération dégageant le cas échéant un gain ou une perte de change. Les pertes et gains de change relatifs aux projets ont été respectivement comptabilisés en charges et en produits d'exploitation conformément au règlement ANC n°2015-05 applicable au 1er janvier 2017.

L'écart de conversion-passif correspond à une augmentation de créance ou une diminution de dette résultat de la variation du cours de change : il s'agit d'un gain latent à la clôture de l'exercice.

F- Note sur le Compte de Résultat

1- Ventes de biens et services

Le solde des ventes de biens et de services en 2022 est de 114.624 € contre 112.932 K€ en 2021. Il correspond notamment pour 73.518 € aux parrainages d'entreprises.

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire. Les opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image du partenaire.

2- Concours publics et subventions publiques :

Les concours publics¹, non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières d'une autorité administrative (qui ne sont pas des subventions) ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le SIF n'a pas reçu de concours publics en 2022.

Les subventions d'exploitation sont définies comme les sommes allouées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation². Elles sont octroyées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial.³

En présence de subvention d'exploitation pluriannuelle :

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

Libellé	2022	2021
Concours publics	0	0
Subvention des projets internationaux	2 148 270	1 616 637
AFD SA - Mali	364 141	268 981
AFD Banque de céréales	251 798	250 160
CDC - Mali - Talibés	409 779	90 131

¹ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

² Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

³ Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

	<i>AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro</i>	212 017	7 529
	<i>AFD Régional - Sénégal</i>		162 265
	<i>AFD Régional FIONG - Sénégal</i>	772 595	79 254
	<i>CDC - Palestine</i>		100 000
	<i>UE - Mali</i>		487 813
	<i>AFD - Liban</i>	70 533	
	<i>AFD - Palestine</i>	60 656	
	<i>AMB- Pakistan</i>	7 000	
	<i>Autres</i>	-247	
Subvention des projets France		1 130 488	1 306 237
	<i>DRIHL 93 HEBERGEMENT ALT</i>		9 555
	<i>DDCS 91 HEBERGEMENT ALT</i>	7 470	7 470
	<i>DDCS 91 CAJ 91</i>	128 941	119 745
	<i>CAJ MASSY- SUBVENTION MAIRIE DE MASSY</i>	3 000	
	<i>DDCS 91 CHU MASSY</i>	263 115	646 994
	<i>DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE</i>	78 582	74 022
	<i>DDCS 91 CAJ DOMICILIATION</i>		25 115
	<i>DDETS 91 Domiciliation subvention exceptionnelle</i>		15 000
	<i>DDCS91 MAB-FEMMES-91</i>	286 553	215 752
	<i>DRIHL 93 MARAUDES RENFORCEES</i>	124 635	18 231
	<i>DRIHL 93 MARAUDE</i>	150 000	
	<i>DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS 2022-2023</i>	5 000	
	<i>DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS 2021-2022</i>	1 818	
	<i>EPISOL</i>	8 000	
	<i>SUBVENTION MAIRIE DE ST-OUEN</i>		12 500
	<i>SUB DRIHL93 PH-LIVRY-GARGAN 19</i>		31 000
	<i>Extension horaires CAJ - DDCS 91(2)</i>	4 950	
	<i>DRIHL 93 MS FR MARAUDES ALI</i>		98 816
	<i>DRIHL93 MARAUDES SOCIALES 21-22</i>	31 000	25 684
	<i>DDETS MAB MAS 21-22</i>	27 423	4 842
	<i>CCAS ST DENIS PLAN HIVER 20/21</i>		1 208
	<i>PH93 21-22 DEJ CCAS</i>		222
	<i>HOR CAJ PH21 22</i>		50
	<i>Autres</i>	10 000	31
Subvention des projets Fonds Privés		958	6 614
	<i>FONJEP - Volontariat de solidarité internationale</i>	958	6 614
Autres subventions		30 667	0
	<i>Aide emploi</i>	30 667	
Total		3 310 383	2 929 488

3- Ressources liées à la générosité du public

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les mécénats ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

Au titre de l'exercice 2022, ces ressources proviennent exclusivement des dons manuels.

Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2022	2021
FONDS GENERAL	2 549 030	2 675 901
AQIQA	69 120	177 120
EAU ET ASSAINISSEMENT	498 977	410 623
PUITS PARTICIPATIF	1 171 449	1 148 478
PUITS INDIVIDUEL	136 567	21 445
PROJET DE DEVELOPPEMENT	47 058	48 932
INTERETS BANCAIRES	464 612	429 225
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	1 097 180	1 409 464
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	47 949	80 569
URGENCES	1 070 807	580 488
WAQF	485 797	623 941
FONDS ENFANCE	308 261	413 055
PARRAINAGE D'ORPHELINS		-165
PARRAINAGE PALESTINE	2 737 764	2 651 740
CADEAU DE L'AID	361 694	407 956
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 636 981	1 647 855
PARRAINAGE KENYA	87 935	39 958
PARRAINAGE LIBAN	79 404	59 748
CAISSE DES ORPHELINS	1 973 880	2 101 232
PARRAINAGE MADAGASCAR	156 520	150 437
PARRAINAGE MALI	427 848	413 912
PARRAINAGE MAROC	107 744	35 204
PARRAINAGE PAKISTAN	206 228	181 589
PARRAINAGE SENEGAL	400 003	391 826
PARRAINAGE SOMALIE	238 699	209 238
PARRAINAGE IRAK	125 861	96 750
ZAKAT AL MAAL	9 562 712	9 137 419
SOLIDARITE FRANCE	198 112	225 059
SOCIAL ORPHELIN HAM	3 096	3 300
ZAKAT AL MAAL FRANCE	1 278 682	1 020 714
CRISE YEMENITE	558 662	793 464
ENFANCE PALESTINE	31 262	36 163
CRISE PALESTINIENNE	727 702	1 905 853
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	2 244 928	2 055 384
CRISE SYRIENNE	108 435	110 299
CORNE DE L'AFRIQUE	3 881	2 559
CRISE IRAKIENNE	14 718	15 286
CAISSE SACRIFICES	2 812 965	2 692 742
ROHINGYAS	82 164	125 824
ZAKAT AL FITR	1 709 524	1 786 033
TOTAL	35 824 213	36 316 618

Le montant des dons manuels en provenance de l'étranger au titre de l'exercice 2022 est de 436.559€ contre 457.549 € en 2021.

4- Contributions financières d'autres organismes privés

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elles ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.⁴

Les contributions financières pluriannuelles obéissent aux mêmes règles applicables aux subventions d'exploitation pour la reconnaissance du produit et sa comptabilisation ainsi que leur traitement à la clôture. Elles sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Libellé		2022	2021
Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international		13 457 379	11 363 015
Mali	GIZ - ENF	219 764	
Mali	UE - ENF	877 095	
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo	993 188	1 437 823
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs	3 042 951	1 542 419
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus	4 470 891	6 487 712
Syrie	UNICEF - Back to educ° children&adolesc	167 056	81 074
Syrie	OCHA - Provision of WASH Activities for affected populations in rural damascus and daraa governorates	693 157	611 918
Syrie	UNHABITAT - rehabilitation of secondary sewage network from city center to UNRWA		165 098
Syrie	UNICEF 2019		
Liban	WFP - Food for training	2 382	323 461
Madagascar	ECHO -	306 758	261 383
Madagascar	Fondation AXIAN -		20 872
Gaza	FMR Orphan project	58 548	59 096
Palestine	KS 2021 (annulation produit)	-6 368	6 368
Pakistan	SIAP	34 141	
Pakistan	WFP - ORAKZAI	446 749	24 345
Pakistan	WFP - unconditionnal relief cash assistance / Sanghar	60 479	96 110
Pakistan	WFP - unconditional relief cash assistant JAMSHORO		13 999
Pakistan	WFP - Livehood 2020-2021		50 145
Pakistan	WFP - Food Project FFA Khyber District	241 658	
Pakistan	WFP - Cash Project FFA Chitral District	280 644	
Pakistan	WFP - Food Project FFA Upper District	296 628	
Pakistan	WFP - Tharparkar and Sanghar	91 793	
Pakistan	WFP - Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral	113 508	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lakarna	223 913	70 075
Pakistan	WFP - Cash Assistance Killa Saifullah	18 371	20 521
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lasbela	64 533	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Pishin	21 252	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Shikarpur	41 754	
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lower Dir, KP	25 795	
Somalie	AAP 2021-2022	126 187	70 075
Somalie	BMZ 2021-2024	185 000	20 521
Somalie	VSF	359 553	
Contributions financières avec d'autres organismes privés - France		49 848	69 842
	Coordination Sud		14 350
	ANDES CNES EPISOL 93	5 318	3 905
	DOTASIF	44 530	51 587

⁴ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3

Total	13 507 227	11 432 856
--------------	-------------------	-------------------

5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Le solde des reprises sur amortissement, dépréciation, provisions et transferts de charges passe de 75.715 € en 2021 à 26.051 € en 2022. Ces produits correspondent à hauteur de :

- +15.483 € au titre des litiges prud'homaux ;
- +10.568 € au titre des transferts de charges.

6- Utilisation de fonds dédiés

Le produit de 2022 est 7.884.856 € contre 5.569.593 € en 2021 et se compose à hauteur de :

- +726.808 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +961.196 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +6.196.852 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

7- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2022 est de 125.037 € contre 256.173 € en 2021. Il correspond notamment à hauteur de +110.262 € aux gains de changes sur créances d'exploitation liées aux missions internationales.

8- Détail des charges d'exploitation

- Comparatif charges d'exploitation :

Détail compte de résultat	2022	2021
Achats de marchandises	12 089 092	10 496 773
Variations de stocks	-25 535	-66 853
Autres achats et charges externes	10 564 803	8 449 153
Aides financières (*)	6 931 343	6 151 294
Impôts, taxes et versements assimilés	535 055	447 059
Salaires et traitements	11 787 236	9 746 085
Charges sociales	3 050 260	2 752 354
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (**)	828 400	815 439
Reports en fonds dédiés (***)	10 708 628	11 660 242
Autres charges (****)	653 632	3 558 086
TOTAL	57 122 914	54 009 632

(*) L'aide financière est :

- soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;

- soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.⁵

Le solde correspond à hauteur de :

- 384.477 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons waqfs ;
- 6.546.866 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays et aux différents partenaires opérant en France et à l'étranger.

(**) Le solde correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations de 741.079 € et aux dotations aux provisions pour risques et charges de 87.321 €.

(***) Le solde au 31 décembre 2022 correspond à hauteur de 10.708.628 € liés aux ressources 2022 non utilisées.

Le solde des reports en fonds dédiés est réparti à hauteur de :

- 638.638 € des reports sur subventions d'exploitation ;
- 431.254 € des reports sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- 9.638.735 € des reports sur les ressources liées à la générosité du public.

- Explication des charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole....
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...
- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales, surtout l'international, et la hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
 - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
 - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts forage puits, experts protection enfance, agronomes),...
- Le poste autres charges comprend les réalisations de projets exécutés avec des partenaires. Mais également cette année à toutes les contributions financières réalisées par le SIF.
- Le poste Aides financières comprend les aides données aux partenaires et des dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

⁵ Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

9- Détail du résultat financier

Produits financiers	2022	2021
Autres intérêts et produits assimilés (*)	146 517	7 222
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	130 954	0
Différences positives de change (***)	61 286	165 757
TOTAL	338 758	172 979

(*) Le solde correspond aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2022 ;

(**) Le solde correspond la reprise de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2022 pour 73.494 € et à la reprise de provision de la dépréciation des titres de participation pour 57.000 € ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

Charges financières	2022	2021
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	278 253	102 454
Intérêts et charges assimilées (**)	65	5 188
Différences négatives de change (***)	558 422	1 015 877
TOTAL	836 740	1 123 519

(*) Le solde correspond la dotation de la provision pour perte de change constatée au 31 décembre 2022 ;

(**) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

10-Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2022	2021
Sur opérations de gestion	7 037	16 339
Prescription commerciale de dettes fournisseurs		
Autres produits exceptionnels	7 037	16 339
Sur opérations en capital	20 525	67 636
Quotes-parts de subventions d'investissement	20 525	8 381
Produits de cession des immobilisations		59 255
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 189	3 189
Amortissement dérogatoire	3 189	3 189
TOTAL	30 751	87 164

Charges exceptionnelles	2022	2021
Sur opérations de gestion	1 089 088	35 340
Pénalités et amendes	19 211	3 915
Autres charges exceptionnelles (*)	1 069 877	31 425
Sur opérations en capital	0	138 508
VNC des immobilisations cédées		138 508
Autres charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-9 175
TOTAL	1 089 088	164 673

(*) Une aide financière exceptionnelle est provisionnée à la clôture de l'exercice au profit du DOTASIF ; son objectif est de couvrir la moins-value latente constatée dans les comptes du Fonds de dotation à hauteur de 929.561€ et la moins-value réalisée à hauteur de 135.704€.

11-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 50.639 € en 2022 contre 62.296 € en 2021 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire sur la base des heures recensées par le service RH. La valeur du bénévolat est de 30.609 € € pour 2.657 heures dont certaines sont effectuées par les membres du conseil d'Administration uniquement pour leurs mandats au sein des commissions.

G- Autres informations

1- Effectif salarié

L'effectif du Secours Islamique France au 31/12/2022 est de 152 salariés en France contre 116 en 2021.

Par ailleurs, l'effectif 2022 de tous les contrats des salariés à l'international est de 1.138.

L'ensemble des effectifs est réparti comme suit :

France	152
International - salariés nationaux	924
International - expatriés	62

2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président chapeaute les Relations extérieures et le Plaidoyer du Secours Islamique France.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 155 000 € pour l'année 2022.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 13.647 €, ces frais se composent de frais de déplacements.

3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 224.096 € pour l'année 2022. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 28.473 €. Ces frais se composent essentiellement de frais de déplacements.

4- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2022, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2022, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **255.707 €** contre **423.031 €** en 2021. La variation est due à la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 0.98 % en 2021 à 3.77 % en décembre 2022.

Engagements reçus

Néant.

5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 se décompose comme suit :

- a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes : 140K€ TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 K€ TTC

H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2022 (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public, ainsi que de leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

Evolution des règles d'affectation des coûts aux différentes rubriques des emplois

En 2022, la logique de répartition de certains frais communs à l'ensemble des services du SIF a été revue : Il s'agit des frais informatiques, des frais généraux, des frais de maintenance, des frais de logistique et des coûts du service RH France.

Ces frais communs étant générés par les différents services du SIF, il a été décidé de les répartir sur tous les services consommateurs au prorata de leurs effectifs.

Nous avons calculé une baisse de 1.346 K€ sur les frais de fonctionnement liée à cette évolution des règles.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	35 825 313	35 825 313	36 318 018	36 316 618
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 100	1 100	1 400	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	35 824 213	35 824 213	36 316 618	36 316 618
- Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-	-	-	-
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 992 820		11 886 218	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	73 518		72 000	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	13 507 227		11 342 260	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	412 075		471 957	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 310 383		2 937 869	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	149 627	149 627	152 626	152 626
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	7 884 856	6 196 852	5 586 593	4 706 686
TOTAL	61 162 999	42 171 792	56 881 323	41 175 931
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	41 712 432	23 983 184	37 530 153	23 714 476
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 709 421	1 610 247	2 419 971	1 167 132
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	38 463 989	21 843 915	34 865 532	22 302 693
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Plaidoyer	539 022	529 022	244 651	244 651
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 660 103	3 660 103	3 081 386	3 081 386
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 472 392	3 472 392	3 065 722	3 065 722
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	187 711	187 711	15 664	15 664
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 602 005	2 259 212	2 781 046	2 557 968
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	365 574	365 574	244 997	244 997
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	23 681		9 228	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	10 708 628	9 638 735	11 660 242	10 064 032
TOTAL	59 072 423	39 906 808	55 307 052	39 662 859
EXCEDENT OU DEFICIT	2 090 576	2 264 984	1 574 271	1 513 071

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	81 247	81 247	127 401	127 401
Bénévolat	30 609	30 609	65 105	65 105
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	50 639	50 639	62 296	62 296
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	81 247	81 247	127 401	127 401
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	81 247	81 247	127 401	127 401
Réalisées en France	81 247	81 247	127 401	127 401
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	81 247	81 247	127 401	127 401

1- Produits par origine :

1-1 Produits liés à la générosité du public :

❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2022 est de 1 100 €.

❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2022 et reçus jusqu'au 15 janvier 2023 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2022.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2022 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels passent de **36 316 618 €** en 2021 à **35 824 213 €** en 2022, soit une diminution de 1%.

Le montant des dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation sont de **23 247 858 €** en 2022.

Les dons manuels non affectés (fonds général...) sont de **12 576 355 €** en 2022. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2 Concours publics et subventions publiques)

- ❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

Aucun legs n'a été reçu sur l'exercice 2022.

- ❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suite :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le SIF ne dispose pas d'autres produits liés à la générosité du public.

1-2 Produits non liés à la générosité du public :

- ❖ Parrainage des entreprises :

Le solde du parrainage des entreprises s'élève à 73 518 € en 2022.

- ❖ Contributions financières sans contrepartie :

La nouveauté du Règlement ANC n°2018-06 à cet égard consiste dans la mise en place de comptes spécifiques. Elle n'a pas d'impact sur le résultat car les produits étaient déjà constatés conformément à l'ancien Règlement.

(Pour plus de détail voir rubrique F.4)

Le solde des contributions financières est de **13 507 227 €** en 2022 contre **11 342 260 €** en 2021 soit une augmentation de 19%. Cette variation est en lien avec l'accroissement des missions sociales en 2022.

Ce solde est réparti à hauteur de :

- 13 503 335 € pour les missions internationales ;
- 3 892 € pour la France.

Le montant de la contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat de 2022 est de 44 530 €. La contribution correspond au résultat économique du fonds au titre de l'exercice 2022.

- ❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 412 075 €.

Ce solde correspond notamment à :

- 110 262 € de gains de change sur créances d'exploitation ;
- 61 286 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères ;

Le solde correspondant aussi à des produits divers : produits de cession, locations, produits exceptionnels, etc...

1-3 Subventions et autres concours publics :

Le Règlement ANC n°2018-06 a clarifié la notion des subventions d'exploitations ;

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2)

Le montant des subventions d'exploitation est de 3 310 383 € en 2022 contre 2 937 869 € en 2021.

Le montant 2022 est principalement réparti comme suit entre projets internationaux et France (le reste correspondant à des aides à l'emploi et quoteparts de subventions virées dans le compte de résultat).

- 2 293 981 € pour le financement des projets à l'international ;
- 865 470 € pour le financement des projets en France ;

1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges est de 149 627 € en 2022 contre 152 626 € en 2021.

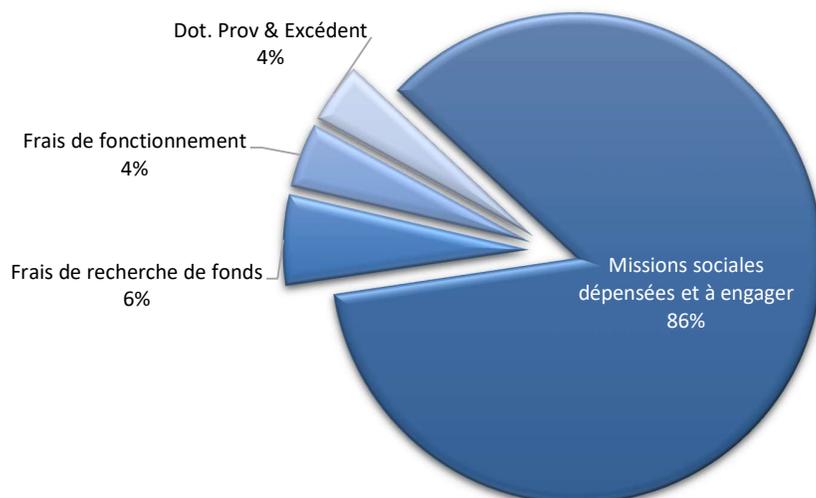
1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de 7 884 856 €. Il se décompose comme suit :

- +726 808 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- +961 196 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- +6 196 852 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

(Pour plus de détail voir la rubrique F.6)

2- Les charges par destination :



- **86%** des emplois concernent la réalisation des missions sociales :
 - ✓ **68 % : missions dépensées en 2022 :**
 - **4 %** pour la France
 - **63 %** pour l'international
 - **1 %** en plaidoyer
 - ✓ **18 % : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
- **6 %** ont été utilisés en recherche de fonds
- **4 %** ont servi à financer les frais de fonctionnement
- **4 %** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement s'élèvent à **47 974 540 €** au titre de l'exercice 2022 contre **43 392 585 €** en 2021 soit une augmentation de 11%.

2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont augmenté de 11% en 2022 et s'élèvent à **41 712 432 €** contre **37 530 153 €** en 2021.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association** qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondants :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liés aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2022, le total des frais de support aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales et financés par la générosité du public est de 4.2 M€ dont :

- 2 325 K€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 1 074 K€ relatifs aux missions sociales France
- 769 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France ont augmenté en 2022, passant à **2 709 421 €** d'exécutions de projets (dont **1 073 988 €** de frais de support intégrés) contre **2 419 971 €** en 2021.

Les missions sociales France se décomposent en 2 grands programmes sociaux :

- **Urgence sociale : 2 254 491 €**
- **Insertion socio-éducative et professionnelle : 454 930 €**

❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a augmenté de **10%** au cours de l'exercice 2022.

Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **34 865 532 €** en 2021 à **38 463 989 €** en 2022. Le montant des frais de support intégrés en 2022 est de **3 094 725 €**.

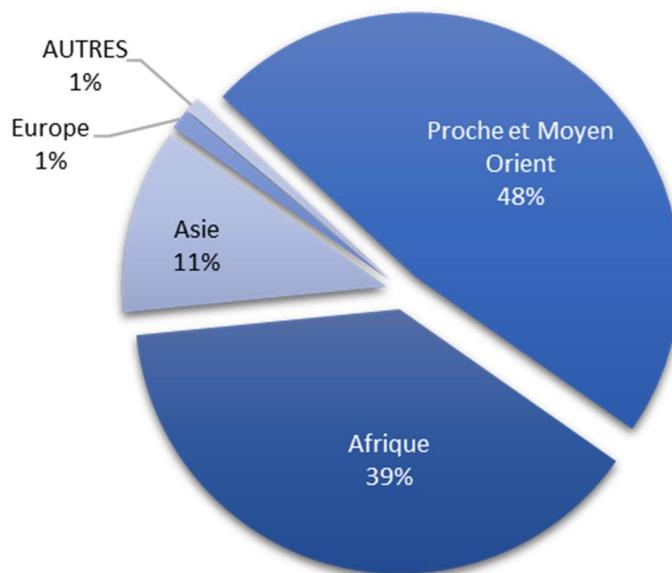
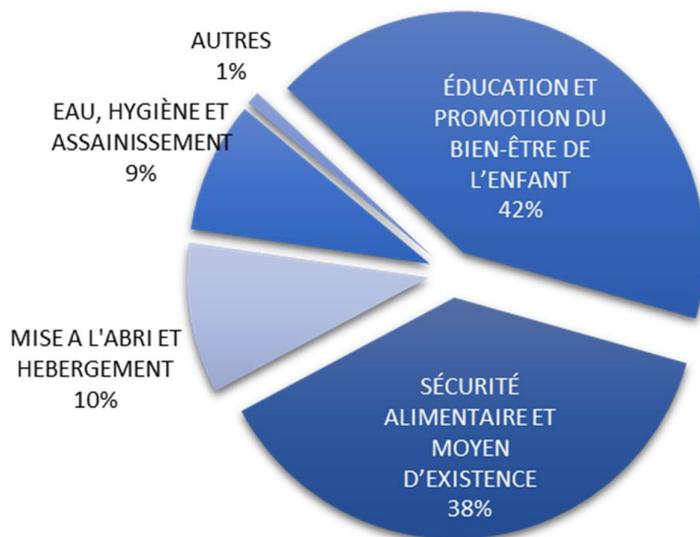
Chacune des missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

A noter que la rentabilité 2021 des dons WAQF perçue par le SIF en 2022 pour un montant de **51 587 €** a été engagé dans le projet « approvisionnement en eau potable et promotion à l'hygiène au Nigéria »

Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention** :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

Missions sociales internationales par thème et zone géographique

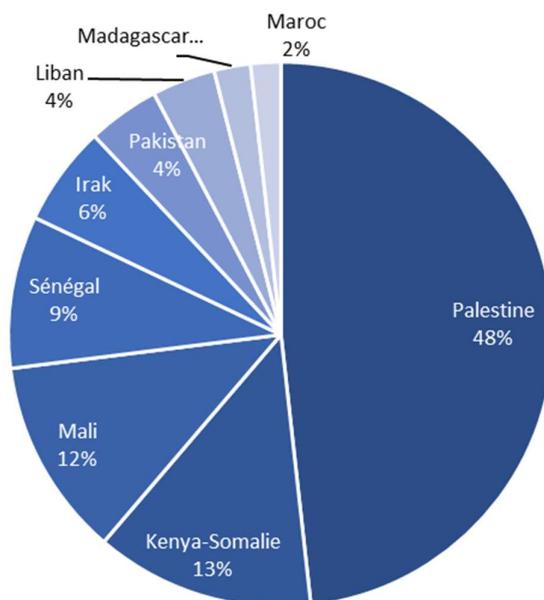


1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique augmente de **24%** passant de **13 172 523 €** en 2021 à **16 368 019 €** en 2022.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **7 568 281 €** (frais de support intégrés).

Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



En 2022, les missions suivantes ont intégré de nouveaux orphelins : Kenya (+350), Liban (+100), Mali (+300), Pakistan (+100) et Palestine (+100).

Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2022, tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

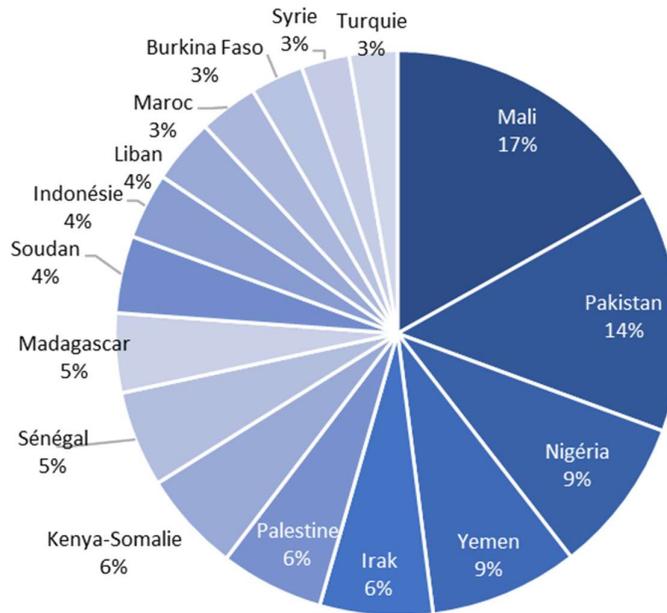
2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 30% passant de **11 312 039 €** en 2021 à **14 508 404 €** en 2022.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « **Aïd Al Adha** » représentent **41%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2022 soit **5 956 068 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2022** (hors France) : **3 257 894 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2022** (hors France) : **2 698 174 €**

Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé les projets suivants :

- Corne d'Afrique : projet de soutien aux déplacés internes.
- Sénégal : projet d'activité génératrice de revenu et réponses aux besoins en animaux pendant les projets saisonniers
- Palestine : projet de développement d'un système d'agriculture durable

3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a diminué de 16%, passant de **4 054 357€** en 2021 à **3 374 878 €** en 2022.

Parmi les actions réalisées en 2022, on distingue notamment :

- Nigeria : forage et réhabilitation de puits
- Sénégal : forage de puits à motricité humaine
- Palestine : Projet de traitement des eaux grises

4. Mise à l'Abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **3 876 468 €** en 2022 soit une diminution de 31% (**5 712 180 € en 2021**).

La grande majorité de ce montant concerne des actions réalisées en 2022 en Syrie et notamment de la réhabilitation de maisons et de commerces endommagés.

5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **373 578 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement.

La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

6. Les missions sociales financées par les fonds provenant de la générosité du public

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 21 843 915 € en 2022.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de 1 610 247 € en 2022.

Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays :

Pays	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Syrie	428 019	4 410 954	1 895 677	3 622 285	-	10 356 934
Palestine	1 128 047	3 790 929	248 326	254 183	-	5 421 485
Mali	1 316 159	3 022 145	-	-	-	4 338 303
Pakistan	3 551 866	476 297	1 363	-	-	4 026 800
Sénégal	1 044 729	2 057 845	373 256	-	-	3 475 830
Kenya-Somalie	1 906 468	988 145	120 141	-	-	3 014 753
Madagascar	1 290 581	579 916	21 411	-	-	1 891 909
Liban	649 542	285 678	100 787	-	-	1 036 008
Nigéria	528 797	-	408 545	-	-	937 341
Irak	384 850	450 688	-	-	-	835 538
Yemen	699 177	-	-	-	-	699 177
Burkina Faso	371 862	34 942	34 197	-	-	441 002
Maroc	200 829	135 521	-	-	-	336 350
Ukraine	266 979	-	-	-	-	266 979
Soudan	262 883	-	-	-	-	262 883
Indonésie	220 456	-	-	-	-	220 456
Turquie	213 511	-	-	-	-	213 511
Tunisie	-	-	173 900	-	-	173 900
Bangladesh	-	120 289	-	-	-	120 289
Jordanie	32 886	-	-	-	-	32 886
Tchad	-	14 670	-	-	-	14 670
Haïti	10 764	-	-	-	-	10 764
Dotation Waqf et legs	-	-	-	-	336 220	336 220
	14 508 404	16 368 019	3 374 878	3 876 468	336 220	38 463 989

❖ Les actions du plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **539 022€** en 2022 contre **244 651 €** en 2021. Cette variation s'explique par le changement de méthode de répartition des « frais communs » expliqué plus haut (rubrique B). Les actions du plaidoyer incluent désormais les frais généraux consommés par le service.

Ces actions ont concerné plusieurs interventions et travaux de la cellule « relations extérieures et plaidoyer » de la Présidence du SIF.

2-2 Frais de recherche de fonds :

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds ont augmenté de **19 %** passant de **3 081 386 €** en 2021 à **3 660 103 €** en 2022. Ce montant représente 10 % du montant total de collecte de dons privés comparés au 8% de 2021. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les référencements et annonces, le traitement informatique des dons, mais aussi tous les moyens humains mis en œuvre sur le terrain et au sein du siège afin de maximiser la collecte.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs.

Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

Le montant des frais d'appel à la générosité du public est de **3 472 392 €** en 2022.

❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux moyens humains mis en œuvre au sein du siège afin d'obtenir les subventions et contributions financières.

Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de **187 711 €** en 2022.

2-3 Frais de fonctionnement :

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ou encore toutes les ressources humaines travaillant à la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement baissent légèrement en 2022 passant de **2 781 046 €** en 2021, à **2 602 005 €** en 2022.

2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations aux provisions pour risques et charges ou dépréciations s'élèvent à **365 574 €** pour 2022, contre **244 997 €** en 2021.

2-5 Impôts sur les bénéfices

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des loyers et des produits financiers. Le montant des impôts en 2022 est de **23 681 €**.

2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique E.11)

3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.11)

4- Autres informations :

Le SIF n'a pas souhaité utiliser de clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	57%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	87%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

Rapprochement Compte de résultat / CROD

Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes				
Achats de marchandises	24 698	-	12 064 394	-	-	-	-	-
Variation de stock	- 44 684	-	18 532	-	55	-	323	81
Autres achats et charges externes	1 476 698	-	6 147 454	-	246 937	-	2 054 876	39 901
Aides financières	37 358	-	6 893 985	-	-	-	-	-
Autres charges	- 31 866	-	853 590	-	318	-	874	271
Impôts, taxes et versement assimilés	74 481	-	275 027	-	19 962	-	93 423	9 158
Salaires et traitements	704 277	-	9 370 989	-	184 892	-	858 141	89 429
Charges sociales, autres charges de personnel	298 548	-	2 017 636	-	78 833	-	359 565	41 798
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	134 560	-	449 893	-	8 025	-	105 190	7 068
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	34 901	-	349 082	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	449	-	23 406	-	-	-	-	3
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 709 421	-	38 463 989	-	539 022	-	3 472 392	187 711

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	12 089 092
Variation de stock	157	-	-	-	-	-	25 535
Autres achats et charges externes	598 936	-	-	-	-	-	10 564 803
Aides financières	-	-	-	-	-	-	6 931 343
Autres charges	- 169 555	-	-	-	-	-	653 632
Impôts, taxes et versement assimilés	63 004	-	-	-	-	-	535 055
Salaires et traitements	579 507	-	-	-	-	-	11 787 236
Charges sociales, autres charges de personnel	253 879	-	-	-	-	-	3 050 260
Dotations aux amortissements et dépréciations exploitation	36 342	-	-	-	-	-	741 079
Dotations aux amortissements et dépréciations financière	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnelle	-	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	365 574	-	-	-	-	365 574
Reports en fonds dédiés	-	-	-	10 708 628	-	-	10 708 628
Charges financières	174 504	-	-	-	-	-	558 487
Charges exceptionnelles	1 065 231	-	-	-	-	-	1 089 088
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	23 681	-	-	-	23 681
TOTAL	2 602 005	365 574	23 681	10 708 628	-	-	59 072 423

Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	50 639	-	-	-	50 639
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-	-
Personnel bénévole	30 609	-	-	-	30 609
TOTAL	81 247	-	-	-	81 247

I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2022 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne « Exercice N-1 » pour l'ensemble des tableaux présentés,

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock de la générosité du public d'ouverture correspond au montant des ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) en début d'exercice constitué du solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public calculé à partir du bilan de clôture de 2021 déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, en tout ou en partie, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de la générosité de clôture résulte du retraitement de stock d'ouverture des investissements et des désinvestissements bruts retraités des dotations aux amortissements liés à la générosité du public de l'exercice.

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs une approche de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public disponible à la clôture de l'exercice.

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) sont de 20 950 789 €, et en fin d'exercice de 23 226 968 € ; la variation correspond à l'excédent issu de la générosité du public de 2022, d'un montant de 2 264 984 € et un désinvestissement net lié à la générosité du public pour un montant de 11 195 €.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
1 – MISSIONS SOCIALES	23 983 184	23 714 476
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	1 610 247	1 167 132
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	21 843 915	22 302 693
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
1.3 Plaidoyer	529 022	244 651
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 660 103	3 081 386
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 472 392	3 065 722
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	187 711	15 664
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 259 212	2 557 968
TOTAL DES EMPLOIS	29 902 499	29 353 831
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	365 574	244 997
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	9 638 735	10 064 032

EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 264 984	1 513 071
TOTAL	42 171 792	41 175 931
RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	35 825 313	36 316 618
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 100	-
1.2 Dons, legs et mécénats	-	-
- Dons manuels	35 824 213	36 316 618
- Legs, donations et assurances-vie	-	-
- Mécénats	-	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	-	-
TOTAL DES RESSOURCES	35 825 313	36 316 618
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	149 627	152 626
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 196 852	4 706 686
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	42 171 792	41 175 931
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	20 950 789	19 636 373
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	2 264 984	1 513 071
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	11 195	- 198 655
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	23 226 968	20 950 789

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	81 247	127 401
Réalisées en France	81 247	127 401
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	81 247	127 401
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	81 247	127 401
Bénévolat	30 609	65 105
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	50 639	62 296
TOTAL	81 247	127 401

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	20 029 811	14 672 466
(-) Utilisation	- 6 196 852	- 4 706 686
(+) Report	9 638 735	10 064 032
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	23 471 695	20 029 811